

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4138**

commune (s) : Saint Priest

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située boulevard de l'Europe et appartenant au Service départemental d'incendie et de secours du Rhône (SDIS du Rhône)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge, Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 13 mai 2013****Décision n° B-2013-4138**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située boulevard de l'Europe et appartenant au Service départemental d'incendie et de secours du Rhône (SDIS du Rhône)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain située boulevard de l'Europe à Saint Priest, appartenant au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Rhône et nécessaire à la création d'une voie nouvelle, selon l'emplacement réservé (ER) n° 103 au plan local d'urbanisme (PLU) ainsi qu'à la coulée verte.

Il s'agit d'une parcelle de terrain, libre de toute location ou occupation, cadastrée AB 257 pour une superficie de 192 mètres carrés.

Aux termes du compromis, ce terrain serait acquis au prix de 1 170 € ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 1 170 €, d'une parcelle de terrain cadastrée AB 257, d'une superficie 192 mètres carrés, située boulevard de l'Europe à Saint Priest, appartenant au SDIS du Rhône et nécessaire à la création d'une voie nouvelle et d'une coulée verte.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1631, le 14 janvier 2013 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 1 170 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.**